

LE TRITON Liasse fiscale 2022

Exercice comptable du 01/01/2022 au 31/12/2022

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Nº 15948 * 05
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Dés	ignation de l'entreprise LE TRITON - SIREN : 437641	.699							Néant
Dure	ée de l'exercice en nombre de mois 12 Durée de l'exerc	cice préd	cédent [12]						
							Exercice N clos 31/12/202		Exercice N-1 clos le 31/12/2021
	ACTIF		Brut 1	Am	nortissements-Provis	ions	Net 3		Net 4
SÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	15 000	012			15	000	15 000
BILIS	Immobilisations incorporelles - Autres	014	479 627	016	361	466	118	161	104 203
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles	028	1 899 737	030	1 468	233	431	504	425 576
TF	Immobilisations financières (1)	040	6 000	042			6	000	6 000
AC	TOTAL I	044	2 400 364	048	1 829	699	570	665	550 779
	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	54 091	052	42	930	11	161	11 061
Þ	Stocks marchandises	060	5 079	062			5	079	3 670
ULAN	Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 091	066			3	091	20 102
SIRC	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	68 980	070			68	980	50 906
ACTIF CIRCULANT	Créances autres (3)	072	128 468	074			128	468	248 711
A	Valeurs mobilières de placement	080	3 607	082			3	607	3 607
	Disponibilités	084	241 798	086			241	798	367 075
	Charges constatées d'avance	092	5 636	094			5	636	12 863
	TOTAL II	096	510 750	098	42	930	467	820	717 995
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	2 911 114	112	1 872	629	1 038	485	1 268 774
	PAS	SIF					Exercice N NET		Exercice N-1 NET
	Capital social ou individuel					120			
	Ecarts de réévaluation					124			
"	Réserve légale					126			
PRES	Réserves réglementées			_		130			
CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres			131		132			
AUX	Report à nouveau					134	332	632	268 588
APIT	Résultat de l'exercice					136	32	718	64 044
O	Subventions d'investissement					137	256	039	
	Provisions réglementées					140			250 656
					TOTAL I	142	621	389	583 288
Prov	visions pour risques et charges				TOTAL II	154	24	742	,
	Emprunts et dettes assimilées					156	230	529	317 938
DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	15	000	
DET	Fournisseurs et comptes rattachés					166	57	307	47 284
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N			169		172	62	320	185 683
	Produits constatés d'avance					174	27	198	134 581
	-				TOTAL III	176	392	354	685 486
			то	TAL GE	NERAL (I + II + III)	180	1 038	485	1 268 774
<u>S</u>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus			195	143 087
RENVOIS	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient de ou créées au cour		bilisations acquises rercice	182	191 736
RE	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors cédées au cours d			184	18 500

DGFiP N° 2033-B-SD **2023** ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

											AE	DAPTE A LA	TELEDECL	ARATION PAR TE	ELEDEC.FI
Désignation de	e l'entreprise LE TRIT	ON - SI	REN :	437641	699]
A - RÉSULTA	T COMPTABLE										N clos 31/12/2		3.	N-1 clos le	
Ventes de ma	rchandises							209		210		294	J.		5 11
Production ver					dont export			215	800	214		819			3 12
intraconmunautaires						217	5 077	218		705			5 84		
Production sto								217	3 077	222		150			5 52
Production im										224		940			2 43
	'exploitation reçues									226		239			2 43
										230		953			3 41
Autres produit	5				Total de		مالم مان	.vmlai4	ation have TVA (I)						
<u> </u>			`			es produ	iits a e	exploit	ation hors TVA (I)	232	1 592			1 253	
	rchandises (y compris droi	ts de douane	=)							234		388			78
	tock (marchandises)									236	-1	409			66
	tières premières et autres				roits de douane)					238					
Variation de st	tock (matières premières e									240					
Autres charge	s externes	dont	crédit-b	ail mobilier	2 579	immo				242	497	760		399	28
Impôts, taxes	et versements assimilés			(d	ont taxe professionnelle, C	FE et C\	/AE)	243		244	30	337		18	3 31
Rémunération	s du personnel									250	603	466		475	5 56
Charges socia	les									252	122	202		84	4 62
Dotations aux	amortissements									254	171	850		147	7 75
Dotations aux	provisions									256	67	671		36	88
Autros oborgo	Dont provisions fisc	ales pour imp	plant. co	mmerciales	à l'étranger			259		262	22	164		17	7 82
Autres charge	Dont cotisations ver	sées aux org	g. syndic	ales et profe	essionnelles			260							
	•					Total	des ch	narges	d'exploitation (II)	264	1 677	429		1 271	69
1 - Résultat d	'exploitation (I - II)									270	-85	329		-18	3 06
Produits finance	ciers						(III)			280		12			
Produits excep	otionnels						(IV)			290	94	923		64	1 79
Charges finan	cières						(V)			294	4	296		<u>_</u>	5 53
		sement des s	souscrip	tions dans d	es PME innovantes		1	347		300	6	848			5 84
Charges exceptionnelles Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (VI) 348															
Impôts sur les bénéfices (VII)						306	-34	256		-28	3 68:				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310		718			1 04				
B - RÉSULTA	· · · ·	, , , , , , ,			Reporter le bénéfice co	nmntahle	col 1	la défi	cit comptable col 2	312		718	314		
	s et avantages personnels	non déducti	ibles		Troportor lo bollolloc de			10 0011	on comptable conz	316	32	710	014		
	ts excédentaires et autres			a dáductiblas						318					
Provisions nor		amortisseme		Tueddollbies	·					322	42	930			
	s non déductibles									324	72	930			
	êts excédentaires	247			Ecarts de valeurs liquida	tivoo our	OBC	248		330					
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		OFC	249		-					
	oyers dans le cadre d'un c				(Part de loyers de réintég					251					
					u tonnage des entreprises d	·				998					
					n au tonnage des entreprise		·		110	999			007		
			лпетае	ıaxalıvı) au 1	tonnage des entreprises de	uanspo	nt mari						997		
<u>.</u>	ise nouvelle	986			Zone franche urbaine			987					342		
	e d'entreprise en difficulté	981			Jeune entreprise innovar			989							
	estruct. défense	127			Zone revitalisation rurale			138							
	s d'emploi à redynamiser	991			Investissements outre me			344							
	44 quaterdecies	345			Zone de développement	prioritair	е	993							
-	s urbains à dynamiser – B														
tions	Créance report en arrière	du déficit						346					350	71	L 13
फ़ स	Déduction exceptionnelle (655							
ا لق	Déduction exceptionnelle (art 39 decies	s A)					643							
l vers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies	s B)					645							
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies	s C)					647							
8	Déduction exceptionnelle (art 39 decies	s D)					648							
	Déduction exceptionnelle s	simulateur de	condui	te (art. 39 de	cies E)			641							
	Déductions exceptionnelle	s (art. 39 dec	cies F)					990							
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies	s G)					649							
Résultat fisca	al avant imputation des d	léficits antér	rieurs				Bén	éfice d	col. 1 / Déficit col. 2	352	4	512	354		
Déficit de l'exe	ercice reporté en arrière (e	ntreprises I.S	S. seuler	ment)		-				356					
	eurs reportables				268 048								360	4	1 51
	al après imputation des d	léficits			1 110		Bén	éfice d	col. 1 / Déficit col. 2	370		0	372		
	,										l				

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
PROVISIONS REINTEGREES 2021	36 880
CREDIT D'IMPOT PHONOGRAPHIQUE	34 256

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Immol		LE TRITON - SIRE	N: 43764	1699												Néant	
	IMMOBILISATI	ONS		Ì												Rééva	luation
Immol	1 IMMOBILISATIONS				leur brute c									leur brute		lég	
Immol	ACTIF IM	IMOBILISÉ			BILISATIOI out de l'exer		A	ugmentat	ions		Diminutions		immobilisations à la fin l'exercice				d'origine es ations er cercice
Immol		Fonds commerc	cial	400	15	000	402			404			406	1	.5 000	1111 4 67	.010100
	bilisations incorporelles	Autres		410	419	439	412	(0 190	414			416	47	9 629		
Terrai	ns	-		420			422			424			426				
Const	ructions			430	387	663	432			434			436	38	7 663		
Install	ations techniques, matéri	el et outillage industrie	els	440	901	732	442	9	6 473	444	32	000	446	96	6 205		
Install	ations générales, aménaç	gements divers		450	445	457	452	3	0 046	454			456	47	5 503		
Matér	iel de transport			460		0	462			464			466				
Autres	immobilisations corporel	lles		470	65	344	472		5 027	474			476	7	0 371		
Immol	bilisations financières			480	6	000	482			484			486		6 000		
			TOTAL	490	2 240	635	492	19	1 736	494	32	000	496	2 40	0 371		
Ш	AMORTISSEM	ENTS					Montani	t des	1.				Diminution			Montant d	es
	IMMOBIL	ISATIONS AMORTIS	SABLES			amort	issemen de l'exe	ts au déb rcice		de l'exe	: dotations rcice	aux é		s afférent sortis de prises	s amort	ssements à l'exercice	
Fonds	commercial					495			497			498			499		
Autres	s immobilisations incorpor	relles				500	3	315 23	1 502		46 231	504			506	36	1 465
Terrai	ns					510			512			514			516		
Const	ructions					520	2	231 22	522		27 930	524			526	25	9 152
Install	ations techniques, matéri	el et outillage industrie	el			530	(594 55	532		77 082	534		32 000	536	73	9 634
Install	ations générales, aménaç	gements divers				540	3	884 61	542		19 241	544			546	40	3 851
Matéri	iel de transport					550			552			554			556		
Autres	s immobilisations corporel	lles				560		64 23	562		1 366	564			566	6	5 596
					TOTAL	570	1 6	89 84	572	1	L71 850	574		32 000	576	1 82	9 698
Ш	PLUS-VALUES	, MOINS-VAL	UES à 1	9%, 1	5% et 0)% p	our le	s entr	eprise	s à l'I	S et 12,	8% p	our le	es enti	epris	es à l'IF	₹
	e des immobilisations céd							le patrimo	ine privé								
1	Cession : Inst	allation tech	nique -	Pian	O YAMAH	IA S4											
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10											DI		in a contra				
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur re	ésiduelle	Prix	de ces	ssion				PIL	is ou me	oins-valu Lo	ong terme			
								Co	ırt terme		19%		15%	6 ou 12,8°	%	0%	
1	32 000	32 000			0	18	500		18 5	00							
2																	
2										\perp							
3										\perp							
4										\perp							
4 5	i l									\perp							
4 5 6																	
4 5 6 7																	
4 5 6 7 8																	
4 5 6 7 8 9																	
4 5 6 7 8																	
4 5 6 7 8 9	578 32 000	580 32 000	582		0 584	18	3 500	586	18 5	00 58	1		587		5.	39	
4 5 6 7 8 9	578 32 000 Plus-values taxable		582 579			18 arisatio		586 590	18 5	00 58	+		587 594		_	39	

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

	nation de l'entreprise	-									Néant	Ш
	RELEVÉ DE	S PROVISIONS - AMORTISS	SEMENTS DÉR					·				
Α	NATURE DE	S PROVISIONS		Mon	tant au début de l'exercice		ntations : dotations de l'exercice	Diminu	itions : reprises de l'exercice	Mo	ntant à la fir l'exercice	n de
	•	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
rovi	sions réglementées	s réglementées Dont majorations exceptionnelles de 30% 601 603 605						607				
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges 620 622 24 742 624							626	24	7			
		Sur immobilisations		630		632		634		636		
rovi	sions pour	Sur stocks et en cours		640	36 880	642	42 930	644	36 880	646	42	9
lépré	ciation	Sur comptes clients		650	15 900	652		654		656	15	9
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
			TOTAL	680	52 780	682	67 672	684	36 880	686	83	5
В	MOUVEMEN	TS AFFECTANT LA PROVIS	SION POUR AN	10R1	TISSEMENTS	DÉRO	GATOIRES					
									Dotations		Reprises	
ond	commercial							681		683		
utre	s immobilisations inc	orporelles						700		705		
erra	ins							710		715		
ons	ructions							720		725		
nstal	ations techniques, m	natériel et outillage						730		735		
nstallations générales agencements aménagements divers 740							745					
fatériel de transport 750							755					
utre	utres immobilisations corporelles 760						765					
							TOTAL	770		775		
3 4 5 6												
0									TOTAL à reporter	780	42	9
II	DÉFICITS RE	EPORTABLES								!		
éfic	ts restant à reporter	au titre de l'exercice précédent								982	268	(
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982		
éfici	re d'opérations sur l									bis 982 ter		
		exercice										
omb	Déficits imputés									-		
omb éfici	te reportables									983		
lomb efici	ts reportables									983 984	263	
lomb Défici Défici	ts de l'exercice	reporter								983 984 860	263	
omb éfici éfici éfici	ts de l'exercice des déficits restant à	reporter								983 984		. !
éfici éfici éfici	ts de l'exercice	reporter	dont montant déduc	ctible d	es cotisations facult	atives v	ersées en			983 984 860	263	
omb éfici éfici otal	des déficits restant à	n reporter	dont montant déduc application du I de l' Madelin	'article	154 bis du CGI don	t cotisat	ions facultatives	325		983 984 860	263	
omb éfici éfici otal	des déficits restant à		application du I de l' Madelin dont cotisations fact	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite	325 327		983 984 860 870	263	
e de la combination del combination de la combin	ts de l'exercice des déficits restant à DIVERS s et cotisations com		application du I de l' Madelin	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite			983 984 860 870	263	
omb éfici éfici etal	ts de l'exercice des déficits restant à DIVERS s et cotisations com	plémentaires facultatives obligatoires de l'exploitant	application du I de l' Madelin dont cotisations fact dont montant déduc	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite	327		983 984 860 870	263	
efici efici efici etal	des déficits restant à DIVERS set cotisations compations personnelles de	plémentaires facultatives bbligatoires de l'exploitant gréé	application du I de l' Madelin dont cotisations fact dont montant déduc	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite	327		983 984 860 870 381	263	
omb éfici éfici otal II	ts de l'exercice des déficits restant à DIVERS s et cotisations compations personnelles compations personnelles compatité de la TVA collection de la TVA col	plémentaires facultatives bbligatoires de l'exploitant gréé	application du I de l' Madelin dont cotisations fact dont montant déduc CRDS	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite	327		983 984 860 870 381 380 388	263	
ombéfició effició effició otal	ts de l'exercice des déficits restant à DIVERS s et cotisations compations personnelles compations personnelles compations de la TVA collecte ant de la TVA déduct	plémentaires facultatives obligatoires de l'exploitant gréé	application du I de l' Madelin dont cotisations fact dont montant déduc CRDS	'article ultative	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla	t cotisat	argne retraite	327		983 984 860 870 381 380 388 374	263 263	
efici efici efici efici efici efici etal	ts de l'exercice des déficits restant à DIVERS s et cotisations com ations personnelles c centre de gestion ac ant de la TVA collect ant de la TVA déduct ant des prélèvements	plémentaires facultatives bbligatoires de l'exploitant gréé ée ible sur biens et services (sauf immobilis	application du I de l' Madelin dont cotisations fact dont montant déduc CRDS	'article ultative ctible d	154 bis du CGI don es aux nouveaux pla es cotisations social	ns d'épa	argne retraite	327		983 984 860 870 381 380 388 374 378	263 263	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LE TRITON - SIREN : 437641699			Néant
	nnées en nombre de mois : 12		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			1
Effectifs moyens du personnel :		376	25
Dont apprentis Dont handicapés		657 651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	670 81
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et co	ourante	119	18 50
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	689 31
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	65 57
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	59 94
Subventions d'exploitation reçues		113	734 23
Variation positive des stocks		111	6 15
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	865 90
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	163 38
Variation négative des stocks		145	-1 40
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	335 68
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	d'une convention de location-	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	22 16
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles m d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	ises à disposition dans le cadre	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et co	ourante	150	
	TOTAL 3	152	519 82
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	1 035 39
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			1
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329		117	1 035 39
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la	CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la 0 Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-diformulaire n° 1330 CVAE			spensé du dépôt du
Mono-etablissement au sens de la CVAE		020	V
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	689 31
Effectifs au sens de la CVAE		023	25
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
		400	21 /10 /0000
Période de référence 0	24 01/01/2022	160	31/12/2022

Néant ✓

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE TRITON - SIREN : 437641699

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS 904 PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Forme juridique Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse: Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse: Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse: II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Titre Nom complet Nb de parts ou actions Nom marital % de détention Date Naissance: Commune Adresse :

% de détention

Nb de parts ou actions

Titre

Nom marital

Naissance : Adresse :

DGFiP № 2033-G-SD **2023**Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant 🗸

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	LE TRITON - SIREN : 4	37641699		Neant
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES	PAR L'ENTREPRISE	905		
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France) Adresse :			% de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France)	Dénomination		% de détention	
Adresse :				
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination		% de détention	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France) Adresse :			% de détention	
Forme juridique	Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France) Adresse :			% de détention	
Forme juridique N° SIREN (si société établie en France) Adresse :	Dénomination		% de détention	



RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT



Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022	ou Année :	2022	
Dénomination de l'entreprise : LE TRITON			Néant \square
SIREN de l'entreprise : SIREN : 437641699			mmunautaire 🗌
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (a			
Si vous êtes la so	ciété mère, cocl	ner la ca	ase ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt d			es réductions et crédits
Dénomination et		<u>-, </u>	
adresse			
SIREN			
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔ	ÔT D'UNE DÉCL	ARATIC	N SPÉCIALE
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI	<u> </u>		<u></u>
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (articl n°2079-RIP-FC-SD	ele 220 undecies du C	GI) cf	
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège es européenne ou de l'Espace économique européen	st situé au sein de l'U	Jnion	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	3) x 10/90 + ligne 3) (article	
	dont montant préf	inancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	à crédit d'impôt	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement a compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	charges sur les	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des so personnes ou groupements assimilés	ociétés de	3	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EX	ERCICE OU DE	L'ANNÉ	E
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-F0	CE-FC-SD		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n	°2079-RS-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies SD	du CGI) cf n°2069-0	XI-FC-	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CC	GI) cf n°2079-AV-FC	-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique, redevances ver gestion collective et rémunérations versées directement aux auteurs (article 220 sexies A du C			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (art CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	ticle 220 quaterdecie	s du	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 2079-SV-FC-SD	e 220 quindecies du	CGI) cf	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sex RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux (article 20 de la lo décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		۱°	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmac glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANI	NÉE
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	34 256
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	
<u> </u>	
III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12	MOIS